



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

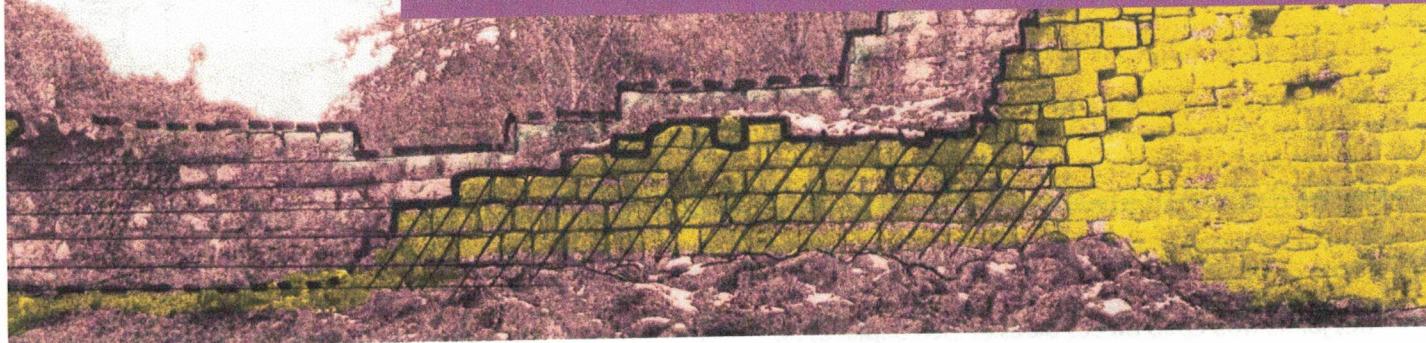
Direction régionale
des affaires culturelles



Fiche 6

Mur à l'aplomb présentant des surfaces de parements décollés, en péril

-> dépose-repose préventive de surfaces de parements en péril

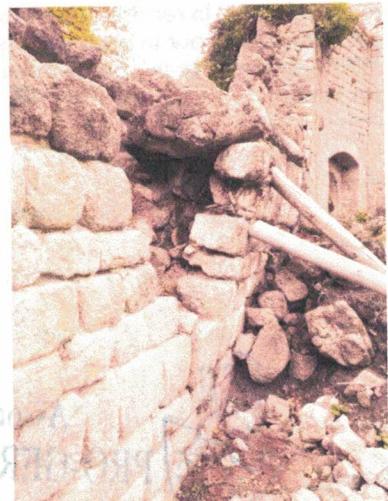


DESCRIPTION DE L'EXISTANT

Le mur est globalement à l'aplomb. Il présente une ou des zones où les parements sont décollés du blocage, ceci parfois sur des surfaces conséquentes (un ou plusieurs mètres carrés).

La croissance de racines d'arbres ou arbustes pénétrant entre les parements et le blocage est souvent en cause.

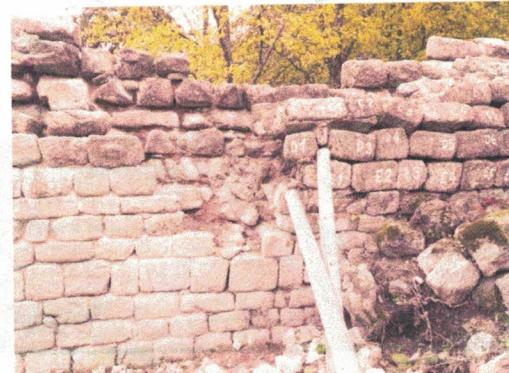
Le ruissellement des eaux à l'arrière des parements en est souvent la cause également (particulièrement sur le granite, roche non poreuse). Ces désordres sont accentués dans les cas de murs retenant des remblais, et par l'alternance gel-dégel.



ENJEUX ET OPPORTUNITÉS

- Éviter la perte des parements, donc de la valeur patrimoniale du mur
- Éviter la disparition totale du mur par la suite : un mur sans parement étant friable et sans défense face aux agressions
- Conserver au mieux la valeur patrimoniale du mur, en restituant au plus près les mises en œuvre et matériaux d'origine.

Un mur ainsi remonté et sauvé avec ses blocs d'origine ne sera certes plus « d'origine », mais il s'en approchera au plus près. L'unique alternative étant sa perte pure et simple. C'est là un nécessaire et incontournable compromis, a priori le moins préjudiciable à sa pérennité et à son authenticité.



Association
PRO-GEROLDSECK

Au Bernstein, étalement, dépose et repose
de parements condamnés – 2020

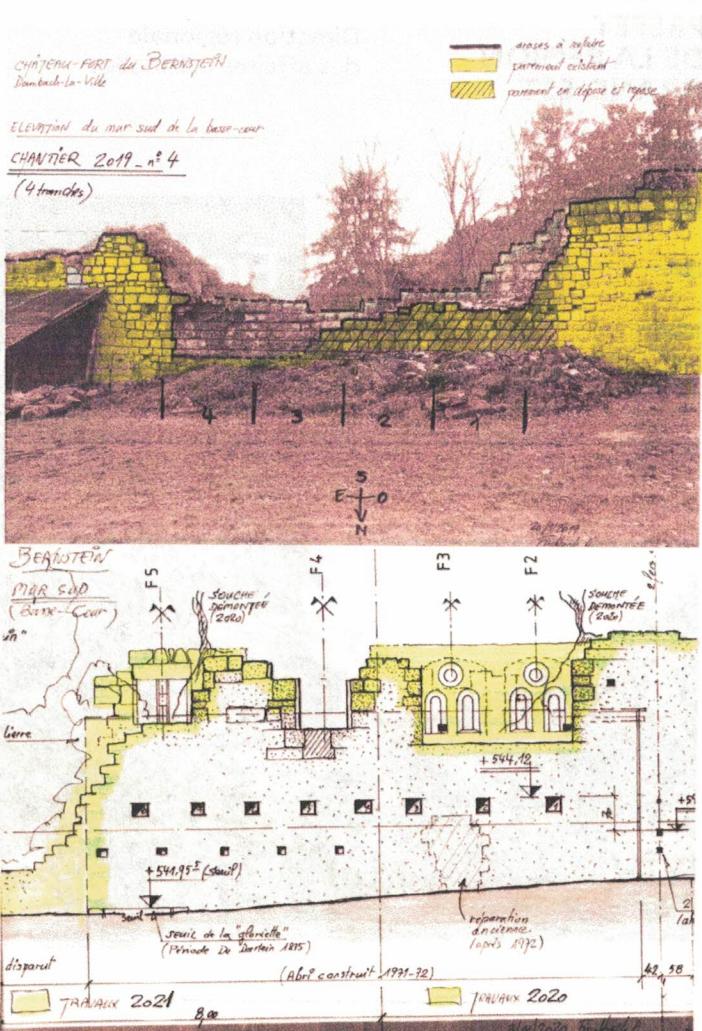
NATURE DES INTERVENTIONS DE ROCAILLAGE

- Relevés de l'existant ; calepinage, marquage provisoire des blocs à déposer, etc.
- Dépose et stockage ordonné des blocs de parements désorganisés, et des cales
- Relevé et prélèvement de tout mobilier archéologique (tessons, échantillons de tuiles, briques, verre, etc...) inclus dans les matériaux retirés
- Purge et affouillement du blocage mis à nu après dépose des parements, nettoyage à l'eau, remplacement de blocage dégradé
- Stabilisation et fourrage du blocage au mortier de chaux, sans ajouts de moellons (pour permettre la repose des parements)
- Repose à l'identique des parements déposés (sur la base d'un quadrillage à la craie grasse, précision centimétrique)

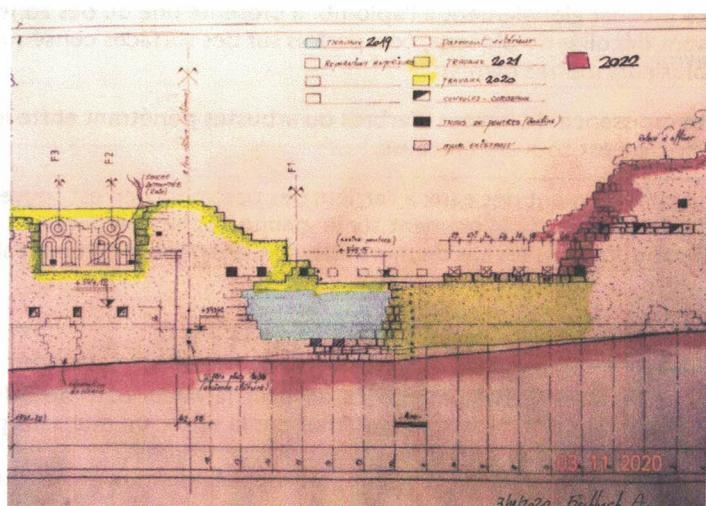
POINTS D'ATTENTION

Pour la dépose-repose de telles surfaces de parements, il est très utile et recommandé de tracer avant dépose un quadrillage à la craie grasse sur les blocs de parements (recouvrant tous les blocs). Ceci permettra lors de la repose de redonner à chaque bloc sa situation exacte au sein du mur, en rétablissant les lignes rigoureusement. Si cela n'est pas réalisé, il sera quasiment impossible de repérer tous les blocs, car des joints trop épais ou des blocs un peu déplacés ne laisseront pas la place à la pose des ultimes blocs.

Ce quadrillage se prolongera bien sûr sur les parties périphériques non déposées du mur, qui serviront de repères lors de la repose des blocs. Ce quadrillage est nécessaire pour le petit appareil et les moellons, mais également utile pour le moyen et grand appareil souvent.



Documents préparatoires réalisés par André Fischbach, décrivant le projet de dépose-repose, 2019



Phasage pluriannuel des opérations de dépose et repose, dessins André Fischbach, président des Amis du Bernstein

ATTENTION

Ces travaux sont soumis à autorisation préalable délivrée par la DRAC selon la nature de la protection au titre des monuments historiques de l'édifice (classé/inscrit) conformément à l'article L.621-9 du Code du Patrimoine, à l'article R.421-16 du Code de l'urbanisme et à la circulaire 2009-022 du 1er décembre 2009 et ils peuvent être conditionnés à la réalisation d'opérations d'archéologie préventive (diagnostic ou fouille) conformément aux articles L.522-1, R.523-9 et R.523-15 du Code du Patrimoine.

